

## **Compte-rendu de l'assemblée générale (AG) du 21/02/14 de l'association de l'Amicale des étudiants Europhilosophie**

Lieu de la réunion: Université de Coimbra

Présidents de la réunion: Hannah Monsrud Sandvik, Ilias Voiron

Secrétaire pour la réunion: Ivan Jurkovic

### **1. Ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

### **2. « Progrès par rapport au programme »**

La notion de « programme de travail » a été communiquée dans les précédents mails, et son contenu avait fait l'objet d'un vote lors de la précédente assemblée générale à Toulouse. Elle consistait en l'organisation du stage de Coimbra en collaboration avec Diogo Ferrer, ainsi que le recours à des financements extérieurs pour financer le programme. Il sera effectué une meilleure communication encore pour les activités organisées par Europhilosophie. Il est à noter que de nombreux étudiants extérieurs au programme ont participé au stage, ce qui n'avait pas encore eu lieu dans ces proportions jusqu'à présent.

Dans le programme de travail établi en septembre à Toulouse, il a été établi que chaque représentant rendra compte du semestre, afin que Toulouse sache ce qui se passe dans l'Université. Le rôle des représentants locaux avait été défini, et a été suivi, ce point est positif, tous les comptes rendus ont été remis, sauf pour Bonn, que l'on attend encore. C'est une habitude à perpétuer car elle est importante pour le lien entre Toulouse, les autres universités et les étudiants. Il est possible de bénéficier de fonds financiers pour organiser ou participer à des événements, ils sont très peu utilisés. Certaines demandes faites par des doctorants ont été laissées en suspens (demandes non officielles), en attendant les résultats financiers de l'Amicale.

Il s'agit de travailler à présent sur la question des financements externes, qui aurait dû être effectuée par les représentants (présidents de l'Amicale). C'est la seule chose qui n'a pas été faite dans le programme de travail qui avait été établi.

### **3. Situation financière.**

L'Amicale a utilisé l'argent de ses propres fonds pour l'organisation du stage, ce qui permet de rembourser les étudiants boursiers B à hauteur de 100 euro, et les non boursiers à hauteur de 200 euro. Des protestations ont eu lieu, au vu de ce qui avait été voté à Paris, c'est-à-dire, que l'Amicale ne financerait plus les activités relatives au programme Europhilosophie. Par nécessité, il fallait accepter que l'Amicale participe financièrement. Deux ans auparavant, 5000 euro ont été donnés à l'amicale, il a été supposé que tous les ans cette même somme serait disponible tous les ans, ce qui n'a pas été le cas. Cependant, il n'y avait pas d'alternative : si l'amicale ne remboursait pas, cela était simplement pas remboursé, ce qui aurait été inconséquent vis-à-vis des étudiants et entre dans cette mesure dans les fins de l'Amicale. Pour le financement des prochains stages, les universités se chargeront de financer, c'est donc en partenariat avec l'université qui pourra l'organiser, que le stage sera financé.

L'absence d'argent va amener l'Amicale à faire des démarches d'auto-financement. Il s'agira de déterminer les tâches exactes qui reviennent à l'Amicale.

La situation financière du consortium est à présent catastrophique (60 000 euro annuellement), alors qu'avant 200 000. Le consortium se finance via les frais d'inscription.

Cette situation est à prendre en compte dans la gestion des propres fonds de l'Amicale. La situation du consortium s'est également dégradée en raison du fait que certaines fenêtres n'ont pas trouvé de bénéficiaires, les frais d'inscription qui auraient été amenées par ces places sont alors perdus. Moins il y a de boursiers, moins il y a d'argent. Le financement annuel de l'amicale est de 5000 euro, seulement, l'année dernière, il n'y a pas eu ces 5000 euro. 3700 euro seront dépensés pour le stage de Coimbra, et il n'est prévu que l'année prochaine elle reçoive de financement. L'état actuel du compte est de 1500 euro, il est donc impératif de s'auto financer.

\*\*\*

Propositions pour l'élection d'une personne responsable pour la recherche de financements externes.

Il s'agit de déterminer qui fait la recherche de financements externes. Il faut savoir qu'il y a déjà une trésorière. Elle ne s'occupe que des remboursements, pas de ce type de tâche. David est déjà cette troisième personne, il est à noter qu'il n'est pas membre de l'association, de quel droit augmentons-nous sa charge de travail ? La charge de travail est énorme, et les demandes de subventions par leur complexité vont nécessiter le soutien de David, ou une collaboration avec la personne désignée dans la réalisation de cette tâche.

1. Il est proposé de charger un troisième étudiant, que cela ne revienne pas qu'aux présidents. Les représentants locaux démarcheraient les universités en complémentarité du travail effectué par l'assistant.
2. Il est également proposé qu'un groupe soit constitué. Le problème de cette proposition c'est la communication.
3. Il est proposé que cela fonctionne par mandats, pour le stage, le financement, etc, et que par conséquent les présidents disparaissent. La proposition n'est pas conservée.
4. Il est également proposé que chaque représentant local voit si la recherche fonctionne ou non dans l'université. Ensuite, il sera déterminé la tâche de cet assistant. Par conséquent, le rôle des présidents dans ces six prochains mois sera d'entamer la métamorphose, et faire le point ensuite à Toulouse lors de la prochaine assemblée générale. Il s'agit de nous laisser le temps pour avoir une vision d'ensemble de l'ampleur de la tâche et des difficultés rencontrées par les représentants locaux.

La proposition 4 est acceptée à l'unanimité.

\*\*\*

-Il faudrait demander à ce que la revue Interpretationes soit disponible dans toutes les universités du consortium, car à présent elle n'est disponible qu'à Prague, et à la librairie Vrin à Paris. Les représentants sont sciemment priés d'effectuer cette démarche auprès de leur bibliothèque.

\*\*\*

#### **4. Association amicale : qu'est-ce que c'est ? quelles sont ses tâches ?**

L'Amicale est une association, avec des présidents et des représentants. Ce statut d'association loi 1901 donne un statut juridique qui permet de faire des demandes financement et de subventions. L'aide de David Morice nous permettra d'être efficace sur ces questions. Lors des prochains mois, les possibilités seront explorées. Il est également possible

de mettre en place un système de cotisation annuelle pour les alumni, mais cela n'est pas encore décidé. En tant qu'association, il est possible de demander une cotisation aux étudiants. La question de la cotisation éveille des réserves. Se financer par ce moyen est « une blague ». Il est nécessaire de comprendre les cotisations dans un projet global. Le calcul rationnel qui aurait lieu semble nuire à l'idée même de l'Amicale. Une autre proposition est que la cotisation soit réservée aux anciens étudiants. La division selon les critères financiers n'est pas satisfaisante. Actuellement les anciens étudiants ne sont pas du tout actifs. Il faut cependant définir clairement leur statut. Il est proposé que les alumni participent volontairement financièrement à l'association, ils auraient le droit de vote.

\*\*\*

La clause de financement possible d'activités d'anciens étudiants (à la demande) doit-elle être remise en question ? La question touche à celles des priorités de l'Amicale.

5 possibilités sont soumises au vote de l'assemblée :

1. L'existence de la clause n'est pas remise en question.

2. Supprimer la clause.

3. Revoir à la baisse le financement pour les anciens élèves (qui est actuellement plafonné à 200 euro). Il est proposé par exemple de diviser par deux cette somme.

4. que chaque cas soit soumis au vote, peut-être même limiter cette décision aux étudiants du master. Dans ce cas-là, le problème sera que les étudiants doivent avancer les dépenses, avec le risque qu'il n'y ait pas de remboursement après. C'est contraire au principe de solidarité de l'association, particulièrement car cela opère une sélection économique. Cela ne touche pas au cas du remboursement des journées d'études. Il est à prendre en compte que des financements sont accessibles par d'autres moyens, DAAD,... Une recherche préalable d'autres financements serait donc obligatoire. Il est donc proposé d'aider les étudiants dans les recherches de financements par d'autres moyens, et que s'il n'y a pas eu de solution, alors, l'amicale payera.

Résultat du vote :

1 : 0

2 : 5

3 : 15

4 : 13

La proposition 3 est adoptée à la majorité.

## **5. Evaluation du stage de Coimbra**

Il y a eu des problèmes avec les réservations d'hôtel faites par l'université de Coimbra. Cela réside en un problème de communication avec l'administration, mais la responsabilité dans les problèmes rencontrés est partagée, les frais engagés seront exceptionnellement remboursés par l'Amicale.

Il sera communiqué à Toulouse la chose suivante : Les professeurs du comité de sélection qui sont payés par le programme pour venir ne viennent pas aux ateliers, cela est perçu comme un manque d'investissement qui déçoit les étudiants.

Des grandes difficultés ont été rencontrées par tous les organisateurs, un laps de temps trop court, des temps de réactions trop long qui ont amené à des problèmes qui auraient pu être évités. La liste des professeurs participants au comité de pilotage a été changée, cela a amené à des difficultés, il faudra veiller à ce que cela ne se renouvelle pas.

## **6.Election des représentants locaux :**

Le choix sera fait entre les personnes concernées et le résultat communiqué par mail aux présidents.